

**AVIS D'ATTRIBUTION
CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE
N° 6887**

Le Port autonome de Strasbourg et la société CEVA LOGISTICS GROUND & RAIL FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 6 002 130 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le n° B 789 791 464 et ayant son siège social 15 Boulevard Charles de Gaulle à Colombes (92 700), ont conclu le 21 octobre 2024 un avenant n° 2 à la convention d'occupation précaire rép. n° 6760 du 16 décembre 2022 relative à la mise à disposition d'une bande de terrain d'une superficie de 21 000 m² située rue du Premier septembre 1990 à Marckolsheim et portant prorogation de ladite convention, à titre de régularisation et de manière rétroactive, pour la période du 15 décembre 2023 au 31 décembre 2024.

Conformément à l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, la conclusion de cet avenant a été précédée des mesures de publicité préalables, sous la forme d'une publication sur le site internet du Port autonome de Strasbourg (www.strasbourg.port.fr) du 20 décembre 2022 au 31 janvier 2023.

A l'issue de la procédure de publicité, la société CEVA LOGISTICS GROUND & RAIL FRANCE est la seule à avoir présenté sa candidature.

Pour toute demande de renseignement complémentaire :
Direction de la Valorisation
Tél : 03.88.21.78.01
e-mail : accueildvd@strasbourg.port.fr

Voies et délais de recours : recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.